

**10 Faits divers & Justice**

**Session criminelle de Mouila**

**Verdict couperet : 23 ans de réclusion criminelle**



Le président Patrice Kikson Kiki (C) dirigeant les débats.



Le ministère public, représenté par Apollinaire Ndzengui, a requis la peine maximale.

**FN**  
Mouila/Gabon

**Dernière affaire inscrite à la session criminelle de Mouila, le Ministère public contre François Lekouba Gabonais âgé de 22 ans. Vol avec violence ayant entraîné la mort de sa victime : Jean-Baptiste Mouele. Débats houleux et verdict sans la moindre complaisance.**

**Poursuivi** pour vol qualifié ayant entraîné la mort d'un homme, François Lekouba n'aura bénéficié d'aucune circonstance atténuante. Les faits se déroulent dans la nuit du 4 au 5 juin 2015, vers 22 heures, à Mandji. Un individu s'introduit avec effraction dans la chambre de Jean-Baptiste Mouele. Après avoir projeté ce dernier au sol, le visiteur lui subtilise ses économies et prend la fuite. La victime se relève péniblement de ce choc. Constatant une blessure à la nuque, il se rend immédiatement chez son beau-frère Hervé Tonda, pour lui relater les faits. Le lendemain, Jean-Baptiste Mouele succombe à ses blessures. Serait-ce le remord ? Quelques jours plus tard, François Lekouba confie à

un parent qu'il est l'auteur de l'agression. Celui-ci va en informer les autorités. Le meurtrier présumé est alors arrêté. Interrogé en enquête préliminaire, il reconnaît les faits. « J'ai observé Jean-Baptiste Mouele. Ayant constaté qu'il est dans la chambre à coucher, j'ai cogné à sa porte sous une fausse identité. Lorsqu'il a ouvert, je me suis jeté sur lui, l'étranglant jusqu'à ce qu'il perde l'équilibre. En tombant, sa nuque a heurté violemment le sol (...) Je me suis ensuite emparé du sachet dans lequel se trouvait son argent, » relatera-t-il. L'infraction établie, la procédure aboutit à la Cour criminelle.

Durant les débats, le Parquet général qualifiera l'infraction de « crime de vol qualifié ». Selon les articles 292 et 295 du Code pénal, le coupable encourt la réclusion criminelle à perpétuité. « Il n'y a pas de doute. Les éléments de l'infraction sont constitués, du fait de la dangerosité des actes », a argumenté, preuves à l'appui, le haut magistrat. « C'est un vol avec violence », insiste-t-il. Et de regretter le comportement de François Lekouba, lequel est revenu sur sa première déposition,



François Lekouba s'exprimant devant la Cour.

tion, alors qu'en enquête préliminaire, chez le juge d'instruction et à la Chambre d'accusation, il avait formellement reconnu les faits. « Les dénégations de l'accusé n'étaient qu'un moyen de se soustraire de la justice » De son côté, l'avocat de la défense, Me Iga-Iga, n'est pas de cet avis. Il dénonce « l'extrême violence des réquisitions » du Parquet général. « Les avocats feraient mieux de ne plus défend

ces derniers sont déjà condamnés avant même de passer en jugement." Après avoir relevé des incohérences et irrégularités dans cette affaire, Me Iga-Iga tire ses propres conclusions : « Il y a des zones d'ombres et des doutes. C'est pour cette raison que je plaide, non pas pour des circonstances atténuantes, mais purement et simplement l'acquiescement." L'audience va donc tirer en longueur. Coupure électrique, débats contra-

dictoires, hypothèses multiples, le verdict ne sera rendu que tard dans la nuit. Après délibération, la Cour dirigée par le premier président de la Cour d'appel judiciaire de Mouila, Patrice Kikson Kiki, est convaincue que « les dénégations de l'accusé n'étaient qu'un moyen de se soustraire à la justice ». François Lekouba est condamné à 23 ans de réclusion criminelle. Pour ce jeune de 22 ans, un verdict couperet.

**Maroc**

**Une agression sexuelle collective provoque l'émoi**

**AFP**  
Casablanca/Maroc

**LE** Maroc est sous le choc après la diffusion d'une vidéo montrant un groupe de jeunes agresser sexuellement dans un bus une jeune femme, atteinte d'un handicap mental selon les autorités. Diffusées dimanche sur les réseaux sociaux, les

images suscitaient dès lundi une salve de réactions indignées sur les réseaux sociaux et dans les médias au Maroc. Sur les images, on voit un groupe d'adolescents, torse nu, en train de bousculer violemment une jeune femme en pleurs dans un bus, la touchant dans des parties intimes du corps, tout en s'esclaffant. La victime, à moitié dénudée, pousse des cris de détresse, alors que le

bus continue de rouler, sans qu'aucun passager n'intervienne. La scène a eu lieu à Casablanca, métropole économique du royaume. Selon la presse locale, la victime est atteinte d'un handicap mental. La société chargée du transport en commun M'dina Bus, a indiqué que "l'agression s'est déroulée ce vendredi 18 août" et que les agresseurs avaient été "appréhendés

ce lundi 21 août". "Horreur à Casablanca", "des monstres commettent un crime odieux", écrit la presse locale, qui tire la sonnette d'alarme sur le phénomène du harcèlement des femmes dans l'espace public. L'association Touche pas à mon enfant a lancé, lundi, un appel à témoins afin "de traduire en justice cette horde barbare qui s'est attaquée lâchement à une jeune fille".

Des internautes ont, eux, appelé à un sit-in ce mercredi 23 août à Casablanca pour exprimer leur indignation. Au Maroc, marcher seule dans la rue relève parfois du parcours de la combattante. Selon les chiffres officiels, près de deux Marocaines sur trois sont victimes de violences. Et les lieux publics sont les endroits où la violence physique à leur égard est la plus manifeste.

**Faits d'ailleurs**

**Elle massacre sa grand-tante**

Dans le 12e arrondissement de Paris (France), une fille de 18 ans a tué sa grand-tante, âgée de 91 ans, à coups de vase. Les voisins, alertés par le bruit, ont appelé les secours. Les policiers, arrivés sur les lieux, ont découvert le corps sans vie de la nonagénaire, le crâne fracassé. La jeune fille, placée sous curatelle pour de graves problèmes psychiques, a été internée à l'infirmerie psychiatrique et n'a pas encore été entendue. Elle était hébergée par la victime dans son appartement.

**Coupée en 2 par l'ascenseur**

Dans un hôpital de Séville (Espagne), Rocío Cortés Núñez, 26 ans, venait de mettre au monde un bébé par césarienne. Après l'accouchement, la maman a été allongée sur un brancard pour la ramener dans sa chambre. Pour la transporter du 2e au 3e étage, les brancardiers ont dû prendre l'ascenseur. Mais, pour une raison inconnue, les portes se sont refermées sur la jeune femme et l'a littéralement coupé en deux. Elle est morte sur le coup. L'ascenseur aurait eu une défaillance mécanique au niveau des portes automatiques.

**Retrouvée morte au domicile familial**

Le corps sans vie d'une fillette, âgée de 12 ans, a été retrouvé au domicile familial à Nashville (Etats-Unis). C'est sa mère qui a fait la macabre découverte. Une heure avant, la victime, qui se trouvait seule dans la maison, lui avait envoyé un SMS inquiétant : « Il y a quelqu'un à la porte qui essaye de rentrer ». La maman était alors rentrée au domicile après le travail et avait découvert le cadavre de sa fille. Cette dernière a été sauvagement assassinée. Il est possible que la victime connaissait son meurtrier.

**Massacrées à coups de couteau**

À Prince George (Etats-Unis), une mère de famille a confié la garde de sa fille, âgée de 6 ans, et ses deux nièces, âgées de 6 et 9 ans, à son fils Antonio Williams, 25 ans, pour se rendre à son travail. Lorsqu'elle est rentrée à la maison quelques heures plus tard, elle a découvert les corps sans vie des trois fillettes dans une chambre du sous-sol de l'habitation. C'est Williams qui a poignardé à mort les trois fillettes, mais il n'aurait pas encore avoué les faits. Il a été placé en détention provisoire.

Rassemblés par JNE